



**RAPPORT EN VERTU DE LA LOI SUR LA LUTTE CONTRE LE TRAVAIL FORCÉ ET LE TRAVAIL
DES ENFANTS DANS LES CHAINES D'APPROVISIONNEMENT**

EXERCICE FINANCIER S'ÉTANT TERMINÉ LE 31 OCTOBRE 2023

Champ d'application

Ce rapport fait en vertu de la *Loi sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (Canada) (la « Loi ») concerne Transat A.T. inc. et ses filiales en propriété exclusive assujetties canadiennes Air Transat A.T. inc. et Transat Tours Canada inc. (« TTC »), ainsi que sa filiale en propriété exclusive britannique The Airline Seat Company Limited (faisant affaires sous le nom de « Canadian Affair »), (collectivement « Transat », la « Société » ou « nous »).

Par la présente, les entités susmentionnées font rapport au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile sur les mesures prises au cours de leur dernier exercice financier terminé le 31 octobre 2023, afin de prévenir et atténuer le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants à une quelconque étape de la production de leurs marchandises, au Canada ou ailleurs, ou lors de leur importation au Canada.

Mesures pour prévenir et réduire les risques de travail forcé et de travail des enfants

En termes généraux, nous avons entrepris les étapes suivantes durant le dernier exercice financier afin de prévenir et réduire le risque de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités et chaînes d'approvisionnement :

- Nous avons procédé en 2023 à la révision de notre code de conduite des fournisseurs afin d'élargir son application à tous nos fournisseurs, en plus des prestataires de services touristiques auxquels il était précédemment destiné;
- Nous avons continué à effectuer des revues diligentes de nos fournisseurs potentiels avant de conclure nos contrats, selon nos politiques;
- Nous avons procédé à certaines visites d'hôtel, tel que décrit plus loin dans ce document, afin d'évaluer le respect de nos normes de pratique et nos standards de qualité;
- Nous avons formé nos superviseurs à destination sur la stratégie de responsabilité d'entreprise et plus spécifiquement sur les initiatives et programmes en cours au niveau de la responsabilité d'entreprise.

Structure, activités et chaînes d'approvisionnement

Fondée à Montréal il y a 36 ans, Transat A.T. inc, constituée en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, œuvre au sein de l'industrie du voyage loisir. Connue en tant que transporteur aérien sous la marque Air Transat, Transat regroupe aussi des entités spécialisées en tant que voyagistes et d'autres dans la distribution au détail de produits de voyages vacances. L'ensemble de son offre comprend des produits et des services pour

découvrir une multitude de destinations internationales, principalement en Europe et les Caraïbes, avec des visées de croissance vers l'Amérique du Sud et l'Afrique du Nord.

Son siège social est situé à Montréal, avec des places d'affaires en France et au Royaume-Uni, ainsi que dans les Caraïbes. Transat compte plus de 5 000 personnes à son emploi, dont plus de 4 500 au Canada.

Sa ligne aérienne, Air Transat, occupe une importante place aux plateformes aéroportuaires de l'Aéroport international Montréal-Trudeau (YUL) et de l'Aéroport Pearson (YYZ).

Transat agit à titre de voyageur expéditeur par l'entremise de sa filiale TTC, faisant affaire sous les marques Transat et Air Transat ainsi que par l'intermédiaire de ses filiales européennes, y compris Canadian Affair.

TTC distribue ses produits dans les marchés loisirs situés en Amérique du Nord, en Amérique centrale, en Amérique du Sud et en Europe. Elle offre deux principales catégories de produits afin de répondre aux besoins des clients, soit des forfaits vacances au départ du Canada et des sièges dans tous les marchés desservis par Air Transat. Par ailleurs, TTC offre également des sièges en provenance et à destination de différentes villes canadiennes pour son marché domestique. Tous ces produits sont essentiellement vendus en ligne, selon le cas, par TTC ou Air Transat, et par l'intermédiaire des réseaux d'agences de voyages.

Canadian Affair est un voyageur du Royaume-Uni qui se spécialise dans les voyages vacances sur mesure à destination du Canada et de l'Alaska, notamment les circuits ferroviaires, les croisières, les voyages aériens et les circuits accompagnés.

Notre vision

Transat favorise une expérience client et un milieu de travail sécuritaires, bienveillants et accessibles. La Société est animée par sa passion de relier les gens et engagée à le faire d'une manière durable afin de soutenir les économies locales, contribuer au bien-être des collectivités et protéger le patrimoine naturel et culturel d'une destination. Une collaboration avec toutes les parties prenantes concernées est essentielle pour trouver un juste équilibre entre ces différentes dimensions. Transat travaille avec ses équipes, sa clientèle, ses fournisseurs, ses partenaires et des associations pour promouvoir le voyage responsable.

Dans ce rapport, nous détaillons la gouvernance, les processus et les politiques en place visant à assurer le respect des droits humains (incluant le travail forcé et le travail des enfants) au sein de nos chaînes d'approvisionnement pour Transat et les entités assujetties à la loi.

Nos activités et chaînes d'approvisionnement

Transat exerce ses activités dans les industries du transport aérien et du voyage. La vaste majorité de ses opérations implique donc la vente de services plus que de marchandises au sens strict du terme.

Pour l'exercice financier s'étant terminé le 31 octobre 2023, Transat A.T Inc. et ses filiales comptaient plus de 2 500 fournisseurs directs.

Le tableau ci-dessous présente les principaux biens et services que Transat utilise dans le cadre de ses opérations :

Catégorie	Entité	Description
Carburant	Air Transat	Tous les carburants aériens et terrestres utilisés pour répondre aux besoins de transport, à l'échelle nationale et internationale.
Services informatiques	Transat	Infrastructures, réseaux, communications, soutien aux applications et tous les services informatiques externalisés.
Marketing et autres services professionnels	Transat	Agences de communication, de marketing et de publicité mandatés pour des projets d'attraction et de rétention de la clientèle, services de consultants au niveau corporatif (audit, juridique, services informatiques, etc.).
Nourriture et boissons	Air Transat	Achats de nourriture et boissons consommées par la clientèle à bord des avions, incluant les contrats de service en restauration.
Service en vol et commissariat	Air Transat	Produits et services offerts à bord, destinés à la clientèle.
Immobilier	Transat	Services de conception de bâtiments, construction, aménagement, entretien des installations, gestion des déchets, nettoyage et services publics.
Biens et services corporatifs	Transat et Air Transat	Produits et services destinés aux membres du personnel (ex : uniformes, produits bureautiques).
Services aéroportuaires	Air Transat	Frais et charges reliées aux opérations aériennes.
Services de manutention aéroportuaire	Air Transat	Pièces, services et équipements utilisés pour la manutention des aéronefs lorsqu'ils sont stationnés dans un terminal d'aéroport

		(incluant la sécurité, les véhicules d'entreprise et les véhicules loués).
Maintenance et équipement d'aéronefs	Air Transat	Aéronefs, équipements, composants, électronique de divertissement à bord, matériaux utilisés sur les aéronefs et toute maintenance associée à ces différents éléments.
Hébergement et transport des équipages	Air Transat	Frais reliés au transport et à l'hébergement des équipages.
Services touristiques	Transat Tours Canada The Airline Seat Company Limited	Ententes avec partenaires hôteliers, services à destination

Au Canada, la Société distribue une partie de ses produits par l'intermédiaire de son propre réseau de détaillants détenus en propriété exclusive, franchisés ou affiliés.

La grande majorité de ses fournisseurs directs de produits et services est située en Amérique du Nord, en Europe et dans les destinations que la Société dessert (incluant les Caraïbes, les Antilles, l'Amérique centrale et de nouvelles destinations annoncées pour 2024 en Amérique du Sud et en Afrique du Nord).

Politiques et processus de diligence raisonnable

a. Politique d'approvisionnement corporative

Notre politique d'approvisionnement corporative, qui s'applique à l'ensemble de nos opérations, vise à encadrer les règles générales de gouvernance et de gestion applicables aux processus d'approvisionnement, notre volonté étant que toute acquisition de bien ou de service soit entreprise dans le cadre d'une procédure concurrentielle qui répond à nos normes d'éthique. Nous croyons que d'avoir une politique centralisée nous permet une meilleure visibilité sur l'ensemble de notre processus d'approvisionnement et une application plus uniforme de nos politiques et procédures.

Un des principes directeurs de cette politique vise la sélection des fournisseurs et des partenaires d'affaires dont les pratiques doivent être alignées avec une démarche d'approvisionnement responsable mise en avant par Transat. De l'énoncé même de cette politique, la sélection de tout fournisseur stratégique est basée sur une grille d'évaluation qui comprend plusieurs critères qualitatifs et quantitatifs, entre autres le respect par le fournisseur des exigences environnementales, sociales et de bonne gouvernance.

b. Code d'éthique

Notre code d'éthique (disponible sur notre site web au www.transat.com) s'applique à tous les membres de notre personnel, dirigeantes, dirigeants et membres du conseil d'administration, en plus des parties ayant une relation contractuelle avec nous. Le code d'éthique vise entre autres à promouvoir la conduite socialement responsable, l'intégrité et la responsabilité d'entreprise.

Le code énonce les principes qui favorisent un milieu de travail sain et des pratiques commerciales loyales en vue de soutenir notre personnel dans une prise de décision éclairée. Nous exigeons que chaque membre du personnel fasse preuve d'honnêteté, d'intégrité et d'équité dans la promotion et la vente de nos produits et services, de même que dans la conduite de nos affaires de manière plus générale.

Conformément à notre code d'éthique, nous nous engageons à faire notre part pour prévenir l'exploitation sexuelle des personnes mineures en renseignant notre personnel, nos partenaires, nos fournisseurs et notre clientèle et en collaborant avec les organisations et les autorités policières locales à cet égard, le cas échéant.

c. Code de conduite des fournisseurs

En plus du code d'éthique mentionné ci-dessus, nous avons procédé en 2023 à la révision de notre code de conduite des fournisseurs (disponible sur notre site web au www.transat.com), afin d'élargir son application à tous nos fournisseurs, en plus des prestataires de services touristiques auxquels il était précédemment destiné, l'objectif étant de s'assurer de la capacité de chaque fournisseur à adhérer aux principes et exigences selon lesquels nous faisons affaires. Ce code énonce nos exigences en matière ESG (environnement, social et gouvernance) et nous nous attendons à ce que nos fournisseurs se conforment aux exigences qui y sont énoncées et qu'ils exigent la même chose de leurs partenaires, de leurs fournisseurs, de leur personnel et de leurs sous-traitants. Ce code énonce entre autres qu'aucun fournisseur ne peut recourir au travail forcé sous quelque forme que ce soit. Le recours au travail des enfants par un fournisseur est également strictement interdit. Les fournisseurs sont de plus tenus d'évaluer le risque de travail des enfants dans leurs chaînes d'approvisionnement, et de prendre les mesures appropriées pour gérer de manière responsable l'élimination du travail des enfants dans leurs activités, s'ils détectent de tels cas.

Nous nous réservons également le droit de demander à nos fournisseurs de fournir des renseignements supplémentaires afin de gérer et de surveiller la conformité au code. Toute personne peut communiquer avec nous pour signaler une infraction, en utilisant une adresse courriel dédiée. Nous nous engageons à aider les fournisseurs à remédier à un problème de conformité en vertu du code, et pouvons décider de prendre diverses mesures envers un fournisseur qui ne se conformerait pas, pouvant aller jusqu'à la terminaison de la relation commerciale avec le fournisseur en question.

Détermination du risque de travail forcé ou de travail des enfants

a. Au sein des membres de notre personnel

Nous considérons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme négligeable au sein de notre personnel. Notre Conseil d'administration, ainsi que le comité des ressources humaines et de la rémunération du Conseil, supervisent l'application de nos politiques en matière de ressources humaines. Nos processus de recrutement assurent la conformité aux normes en vigueur au Canada, d'où proviennent la grande majorité de notre personnel.

Nous reconnaissons également le droit des membres du personnel à la liberté d'association. Au sein de notre entreprise, 56 % de la main d'œuvre active (61 % au Canada) est couverte par une convention collective qui assure le respect des conditions de travail négociées par les groupes syndicaux et contribue ainsi à exclure le risque de travail forcé ou de travail des enfants.

b. Au sein de nos chaînes d'approvisionnement

Nous sommes conscients que le risque de travail forcé peut être présent à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Pour l'instant, les processus en place au sein de la Société afin de déterminer le risque de travail forcé ou de travail des enfants se limitent à la sphère du personnel de Transat, ses filiales et ses fournisseurs de premier niveau.

En ce sens, que ce soit au niveau du service de transport aérien offert par Air Transat, ou au niveau des services touristiques offerts par TTC et Canadian Air, nous évaluons le risque de travail forcé ou de travail des enfants comme étant minime au niveau de nos fournisseurs directs.

Pour certains types de biens et services, la prévalence du risque augmente au niveau des fournisseurs et sous-traitants situés plus loin dans la chaîne d'approvisionnement. L'identification du risque pour ces fournisseurs indirects sur lesquels nous n'avons que peu de visibilité et de contrôle peut s'avérer complexe et nécessitera certaines mesures supplémentaires que nous adresserons plus loin dans ce rapport.

1. Opérations aériennes

L'industrie du transport aérien étant une industrie fortement réglementée, nous estimons que les sous-traitants de nos fournisseurs directs (fournisseurs de deuxième et troisième niveau) présentent un potentiel de risque plus élevé que nos fournisseurs directs (de premier niveau), avec lesquels nous avons une relation contractuelle et pour lesquels nous avons un processus de revue diligente en place, tel que plus amplement discuté ci-dessous.

Parmi tous les produits que nous utilisons dans nos opérations aériennes, nous avons identifié que les produits de textile (uniformes pour personnel navigant, gants pour personnel de maintenance, couvertures utilisées à bord de nos appareils) ainsi que les produits électroniques vendus ou distribués à bord, proviennent d'industries qui sont

typiquement plus à risque. Nous portons d'ailleurs une attention particulière lors de notre sélection de fournisseurs de premier niveau opérant dans ces secteurs. Nous sommes également à évaluer des mesures de diligence supplémentaires qui toucheront certains sous-traitants de nos fournisseurs dans le cadre de l'amélioration continue de notre démarche d'approvisionnement responsable.

2. Services touristiques

Notre filiale TTC fait affaire avec plus de 600 fournisseurs et prestataires de services touristiques, situés dans les destinations que nous desservons. Ces fournisseurs sont principalement des complexes hôteliers et des agences réceptives (offrant assistance à la clientèle, systèmes de transfert et excursions touristiques).

Les services touristiques que nous offrons sont répartis au sein de plus de 60 destinations, dans les Caraïbes, en Europe mais également en Amérique du Sud et Afrique du Nord. Les processus de revue diligente en place permettent de vérifier que les partenaires de premier niveau se conforment aux standards de qualité exigés par Transat.

L'industrie touristique, du fait de sa nature, peut être plus exposée que d'autres au risque de travail forcé ou des enfants. Nous avons à l'heure actuelle des processus en place pour sensibiliser nos équipes au risque relié au tourisme sexuel au sein de certaines destinations, que nous détaillons dans les sections suivantes.

Mesures prises pour évaluer et gérer le risque identifié dans nos opérations et chaînes d'approvisionnement

L'approvisionnement en biens et services est encadré par un certain nombre de principes directeurs qui guident nos stratégies et nos pratiques, en cohérence avec notre plan global de croissance. Nous avons le devoir d'utiliser notre pouvoir d'influence pour combattre le travail forcé et le travail des enfants. Cela dit, tous les membres de la chaîne d'approvisionnement ont également un rôle à jouer à cet égard. En ce sens, nous comptons sur la coopération de l'ensemble de nos fournisseurs et nous nous attendons à ce qu'ils répondent aux plus hauts standards de qualité et d'éthique, tels qu'ils sont définis dans nos différentes politiques et codes de conduite et plus amplement discutés dans ce rapport.

De plus, nous comptons sur la collaboration étroite entre les principaux acteurs de l'approvisionnement afin d'assurer une conformité des processus et une prévention efficace des risques :

- Notre service de responsabilité d'entreprise joue un rôle de soutien envers l'approvisionnement stratégique en ce qui a trait à la stratégie environnementale, sociale et de gouvernance. Il veille à ce que l'approvisionnement respecte les normes ESG et participe activement avec les parties prenantes lors de l'évaluation des besoins et de la sélection des biens ou services.

- Le service d'approvisionnement agit également de concert avec le service des affaires juridiques qui de son côté participe activement à la négociation des contrats et fournit des recommandations et avis. Le service juridique s'assure également que les contrats soient conformes aux lois en vigueur et aux normes de pratiques éthiques, tout en orientant les parties contractantes sur leurs responsabilités légales.

a. Clauses contractuelles

En plus des exigences décrites ci-dessus relatives au code d'éthique de la Société ainsi qu'au code d'éthique des fournisseurs, une mention standard spécifique dans les termes et conditions applicables à nos ententes avec nos fournisseurs de services hôteliers stipule que les établissements hôteliers doivent supporter la lutte contre l'exploitation des enfants et que des actions peuvent être entreprises à l'encontre de tout membre de la clientèle ou du personnel qui agirait en contravention de ces engagements.

b. Audit/visites

Nous procédons à une revue diligente avant de conclure une entente avec un nouveau fournisseur. Cette revue diligente peut inclure, lorsque c'est approprié, une visite sur les lieux du fournisseur.

Nous nous efforçons également de procéder au moins une fois par année à une visite de chaque hôtel de nos destinations Sud avec lequel nous avons une relation contractuelle et où notre clientèle peut séjourner, afin d'évaluer le respect de nos normes de pratique et nos standards de qualité. Même si le but premier de ces visites n'est pas de dépister des pratiques liées au travail forcé ou au travail des enfants, les personnes effectuant ces visites pourraient rapporter certaines pratiques qui nous permettraient d'entreprendre certaines actions appropriées.

Mesures de remédiation

Au cours du dernier exercice financier, nous n'avons pas identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans nos activités ou notre chaîne d'approvisionnement. Par conséquent, nous n'avons pas eu à entreprendre de mesures pour remédier au travail forcé ou au travail des enfants.

Si nous identifions des instances de travail forcé dans nos activités ou nos chaînes d'approvisionnement, nous considérerons des stratégies de remédiations appropriées en conformité avec les standards internationaux.

Formation

Dans le cadre de nos initiatives de mobilisation des parties prenantes aux enjeux ESG, nous souhaitons que les membres du personnel deviennent les plus fidèles ambassadeurs de notre démarche en voyage durable. Ainsi, pour donner suite à la formation initiale sur les grands enjeux du tourisme durable effectuée en 2018 auprès d'une centaine d'employées et employés, nous avons entamé un nouveau plan de formation auprès des équipes de notre voyageur réceptif Turissimo en République dominicaine en février 2023. Ce plan de formation sera déployé plus largement au sein des équipes concernées par les activités touristiques de Transat au courant de l'exercice 2024.

Plus spécifiquement en lien avec les risques de tourisme sexuel mentionnés plus haut dans ce rapport, Transat s'engage à lutter contre l'exploitation sexuelle des enfants dans le tourisme, notamment en sensibilisant et en formant ses équipes. Pour ce faire, nous formulons des directives destinées à nos équipes de première ligne qui incluent les agentes et agents de voyages, les équipes à destination et le personnel des centres d'appel. En 2022, Transat a profité de la première Semaine nationale de la lutte contre l'exploitation sexuelle des mineurs au Québec pour rappeler à l'ensemble de ses équipes et partenaires l'importance de ce fléau et le rôle majeur de la sensibilisation pour le combattre.

Évaluation de l'efficacité

Transat a introduit certaines mesures au cours du dernier exercice financier visant à réduire le risque de recours au travail forcé ou au travail des enfants dans le cadre de nos activités et de nos chaînes d'approvisionnement. Nous n'avons pas encore pris de mesures pour évaluer l'efficacité de ces actions.

Amélioration continue et interventions prospectives

Notre démarche d'approvisionnement responsable est une priorité du pilier Pratiques durables de notre stratégie de responsabilité d'entreprise. Nous sommes conscients de la responsabilité qui nous incombe en tant que donneur d'ordre à l'échelle internationale et nous sommes engagés à poser les actions nécessaires pour mobiliser l'ensemble des acteurs de nos chaînes d'approvisionnement à avoir un impact social positif.

Dans cette optique, nous sommes à mettre à jour une feuille de route en approvisionnement responsable incluant des actions plus spécifiques pour identifier et réduire les risques en travail forcé ou travail des enfants, notamment :

- La ratification par l'ensemble des fournisseurs et partenaires touristiques de notre nouveau code de conduite des fournisseurs;
- La mise sur pied de mesures de diligence supplémentaires (incluant potentiellement des audits en usine) pour les contrats dans l'industrie textile;
- Le déploiement d'un programme de formation en approvisionnement responsable, incluant un module sur le travail forcé et le travail des enfants auprès des acheteurs de l'équipe d'approvisionnement stratégique;
- Le déploiement d'un programme de formation en approvisionnement responsable adapté aux enjeux spécifiques liés à l'industrie touristique pour l'équipe Produits et Services à destination de TTC.

Approbation et attestation

Le présent rapport a été approuvé par le conseil d'administration de Transat A.T. inc. en tant que rapport conjoint de Transat A.T. inc., de Air Transat A.T. inc., de Transat Tours Canada inc., et The Airline Seat Company Limited pour l'exercice clos le 31 octobre 2023 conformément au sous-paragraphe 11(4)(b)(i) de la Loi.

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les renseignements contenus dans le rapport pour les entités énumérées ci-dessus. À ma connaissance, et après avoir exercé une diligence raisonnable, je confirme que les renseignements contenus dans le rapport sont vrais, exacts et complets à tous les égards importants aux fins de l'application de la Loi, pour l'année de déclaration susmentionnée.



Annick Guérard

Administratrice, Présidente et cheffe de la direction, Transat A.T. inc.
Administratrice et Présidente, Air Transat A.T. inc.
Présidente du conseil, Présidente et Directrice-générale, Transat Tours Canada inc.
J'ai le pouvoir de lier Transat A.T. inc, Air Transat A.T. inc et Transat Tours Canada inc.



Patrick Linteau

Administrateur, The Airline Seat Company Ltd.
J'ai le pouvoir de lier The Airline Seat Company Ltd.

Le 2 février 2024